

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 150-28, 209-18, 216-14, 282-02 ET 373**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- | | |
|------------------|--|
| Règlement 150-28 | Règlement modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

Adoption par le conseil : 17 décembre 2019

Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 16 janvier 2020 |
| Règlement 209-18 | Règlement modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

Adoption par le conseil : 21 janvier 2020 |
| Règlement 216-14 | Règlement modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)

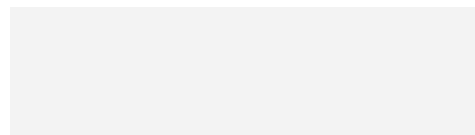
Adoption par le conseil : 21 janvier 2020 |
| Règlement 282-02 | Règlement modifiant le Règlement 282 décrétant des travaux d'éclairage dans diverses rues afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 120 000 \$

Adoption par le conseil : 19 novembre 2019
Approbation par les personnes habiles à voter : 9, 10, 11 et 12 décembre 2019
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 21 janvier 2020, pour un emprunt additionnel de 120 000 \$ |
| Règlement 373 | Règlement décrétant un programme de soutien à l'affichage commercial

Adoption par le conseil : 21 janvier 2020 |

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 24 janvier 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière